

Bruxelles, le 15.4.2020
COM(2020) 180 final

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 3
AU BUDGET GÉNÉRAL 2020**

BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2019

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union [...] ¹, et notamment son article 44,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, adopté le 27 novembre 2019 ²,
- le projet de budget rectificatif n° 1/2020 ³, adopté le 27 mars 2020,
- le projet de budget rectificatif n° 2/2020 ⁴, adopté le 2 avril 2020,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2020.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état général des recettes sont disponibles sur EUR-Lex (<https://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>).

¹ JO L 193 du 30.7.2018.

² JO L 57 du 27.2.2020.

³ COM(2020) 145 du 27.3.2020.

⁴ COM(2020) 170 du 2.4.2020.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3/2020 vise à inscrire au budget 2020 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2019. Comme le prévoit l'article 18, paragraphe 3, du règlement financier applicable au budget général de l'Union⁵, ledit excédent constitue le seul objet du présent PBR, qu'il convient de présenter dans les quinze jours suivant la présentation des comptes provisoires, à la fin du mois de mars 2020.

1. L'exécution de l'exercice 2019 présente un excédent de 3 218 373 955 EUR, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2020.

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2019	
Excédent - recettes	2 414 771 516
Excédent - dépenses	803 602 438
Excédent total	3 218 373 955

2. La budgétisation de l'excédent réduira d'autant la contribution totale des 27 États membres et du Royaume-Uni⁶ au financement du budget 2020.
3. Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat pour 2019 en termes d'exécution des recettes:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2019	Budget (y compris BR 1-3)	Exécution	Variation
Sous-total recettes	148 492 491 538	150 907 263 054	2 414 771 516
— Titre 1 - Ressources propres	144 795 111 073	144 765 627 471	-29 483 602
<i>Cotisations et autres droits dans le secteur du sucre</i>	0	-824 270	-824 270
<i>Droits de douane</i>	21 471 164 786	21 365 365 626	-105 799 160
<i>Ressources propres provenant de la TVA</i>	17 738 667 150	17 774 862 637	36 195 487
<i>Ressources propres fondées sur le RNB</i>	105 585 279 137	105 700 206 516	114 927 379
<i>Correction des déséquilibres budgétaires accordée au RU</i>	0	-80 874 689	-80 874 689
<i>Réduction brute de la contribution RNB annuelle accordée à certains EM</i>	0	6 891 651	6 891 651
— Titre 3 - Excédents, soldes et ajustements	1 802 988 329	1 804 821 556	1 833 227
— Titre 4 - Personnes liées aux institutions	1 606 517 342	1 575 505 411	-31 011 931
— Titre 5 - Fonctionnement administratif des institutions	25 050 050	22 616 366	-2 433 684
— Titre 6 - Restitutions dans le cadre des accords et programmes de l'Union	130 000 000	102 279 350	-27 720 650
— Titre 7 - Intérêts de retard et amendes	115 000 000	2 625 458 174	2 510 458 174
— Titre 8 - Emprunts et prêts	2 823 744	3 111 199	287 455
— Titre 9 - Divers	15 001 000	7 843 527	-7 157 473

4. Les écarts enregistrés dans le titre 1 (Ressources propres) représentent 0,02 % des prévisions. Ils sont principalement imputables au chiffre, plus faible de 107 millions d'EUR, des recettes provenant des ressources propres traditionnelles (perception à hauteur de 99,5 % par rapport aux prévisions), ainsi qu'au chiffre, plus élevé de 77 millions d'EUR, des recettes découlant des taux de change (bien que payées en monnaie nationale, les ressources propres sont budgétisées et comptabilisées en euros). Dans le titre 3 (*Excédents, soldes et ajustements*), en rapport avec les ajustements des ressources propres, l'écart se limite à 1,8 million d'EUR.

⁵ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

⁶ Le présent projet de budget rectificatif aura également pour effet une diminution de la contribution du Royaume-Uni conformément à l'article 126 et à l'article 135, paragraphe 1, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 29 du 31.1.2020, p. 7).

5. L'écart le plus important (2 510 millions d'EUR) concerne le titre 7 (*Intérêts de retard et amendes*). Le résultat de l'exécution se compose d'amendes infligées dans le cadre des affaires de concurrence et d'intérêts de retard, autres astreintes et intérêts relatifs aux amendes et astreintes.
6. Le tableau ci-dessous présente une ventilation du résultat pour 2019 en termes d'exécution budgétaire des dépenses, toutes institutions confondues:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2019	Budget (y compris BR 1-3)	Exécution	Variation
Sous-total dépenses	148 492 491 538	147 688 889 100	-803 602 438
Exécution des crédits autorisés dans le budget	148 492 491 538	147 817 807 228	-674 684 310
— Commission européenne	144 377 037 181	143 784 765 183	-592 271 998
<i>Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi</i>	20 261 398 070	20 231 004 880	-30 393 190
<i>Rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale</i>	47 561 482 793	47 559 522 299	-1 960 494
<i>Rubrique 2 - Croissance durable: ressources naturelles</i>	57 836 518 964	57 827 120 612	-9 398 352
<i>Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté</i>	3 290 532 388	3 161 760 749	-128 771 639
<i>Rubrique 4 - L'Europe dans le monde</i>	8 952 616 966	8 946 611 596	-6 005 370
<i>Rubrique 5 - Administration</i>	5 827 041 386	5 763 345 126	-63 696 260
<i>Autres instruments spéciaux</i>	647 446 615	295 399 920	-352 046 694
— Autres institutions	4 115 454 357	4 033 042 045	-82 412 312
<i>Parlement européen</i>	1 996 978 262	1 973 232 524	-23 745 738
<i>Conseil et Conseil européen</i>	581 895 459	536 999 597	-44 895 862
<i>Cour de justice de l'Union européenne</i>	429 468 936	423 900 255	-5 568 681
<i>Cour des comptes européenne</i>	146 890 518	144 314 828	-2 575 690
<i>Comité économique et social européen</i>	138 502 768	135 923 436	-2 579 332
<i>Comité des régions</i>	98 751 065	98 362 401	-388 664
<i>Médiateur européen</i>	11 496 261	10 614 755	-881 506
<i>Contrôleur européen de la protection des données</i>	16 638 572	15 301 687	-1 336 885
<i>Service européen pour l'action extérieure</i>	694 832 516	694 392 562	-439 954
Annulation de crédits reportés des exercices antérieurs	0	-125 294 786	-125 294 786
— Commission européenne	0	-86 283 393	-86 283 393
— Autres institutions	0	-39 011 393	-39 011 393
Variations du taux de change sur les dépenses	0	-3 623 342	-3 623 342

7. La Commission a exécuté 99,6 % des crédits de paiement autorisés. Le montant non exécuté s'est établi à 592,3 millions d'EUR, dont 351,5 millions d'EUR relevant de la réserve d'aide d'urgence et 94,5 millions d'EUR en réserve au titre de la rubrique 3 «*Sécurité et citoyenneté*».
8. La sous-exécution enregistrée par les autres institutions, soit 82 millions d'EUR, est légèrement supérieure à celle de 2018 (76 millions d'EUR), mais inférieure à celle de 2017 et 2016 (83 millions d'EUR et 103 millions d'EUR respectivement).